

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2009

L'an deux mille Neuf, le Vingt Sept Octobre à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, RAJAONARIVELO, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, M. HENON (représentant M. LEBIGOT), MM. TASSIN, VESTRAETE, Mme BARRET, MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, DAMIEN, Mme DACQUIN, M. CALMELS (représentant M. AUDOUIN), MM. ORRIERE, COPPIN, Mme LEBELLE, Mme LISOWSKI (représentant Mme BALITOUT), Mme KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, M. IODICE, Mme BOULEFROY (représentant M. PILORGE), Mme DAUMAS (représentant M. JESPIERRE), M. CESCHINI, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ETAIENT EXCUSES : MM. GUENAFF, CHRETIEN, PASTOT, HARRISSART.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame Delphine FOURNIER, Secrétaire.

Monsieur MACHURA Christophe est nommé secrétaire de séance.

Monsieur CARVALHO, Président, soumet aux voix le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire.

Le procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

① Finances

- 1.1 Décision Budgétaire Modificative Technique pour information
- 1.2 Décision Budgétaire Modificative budget annexe transport à la demande
- 1.3 Décision Budgétaire Modificative N° 3 budget général

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire une décision budgétaire modificative technique pour information et deux décisions budgétaires modificatives (budget général et budget annexe transport à la demande) pour vote.

La décision budgétaire modificative technique prend en compte une régularisation des écritures d'inventaire suite à la vente des logements sapeurs pompiers à l'OPAC pour 1 million d'Euros.

La décision budgétaire modificative du budget annexe transport à la demande permet d'ajuster les crédits de fonctionnement eu égard à l'utilisation du dispositif (les crédits budgétaires avaient été estimés selon une hypothèse moyenne du cabinet d'étude).

S'agissant de la décision budgétaire modificative n°3 du budget général, il est intéressant de noter une diminution de l'ordre de 100 000 € des dépenses de fonctionnement.

C'est diminution s'explique, d'une part, par l'annulation de la provision pour la livraison des bacs de déchets verts par un prestataire extérieur (- 100 000 €) et d'autre part, par la diminution des tonnages des déchets sur les marchés de traitement et collecte (- 50 000 €).

Ces réductions de crédits permettent à la Communauté de Communes d'inscrire, dès 2009, une provision en étude de 80 000 € pour démarrer l'étude d'accessibilité des bâtiments intercommunaux et communaux, le diagnostic sécurité des équipements sportifs et culturels et le plan intercommunal de sauvegarde.

Les modifications apportées sur le budget d'investissement concernent essentiellement l'opération du centre d'entrepreneuriat par l'inscription, en dépenses, de 400 000 € pour l'acquisition du bâtiment et 135 000 € pour les travaux et les équipements, et en recettes, les 139 000 € de DDR, 5 000 € de FRAPP et 133 031,30 € d'emprunts pour équilibrer l'opération.

La Communauté de Communes est toutefois dans l'attente d'une subvention complémentaire du Conseil Régional qui permettrait de financer ainsi l'opération sans recourir à l'emprunt.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°1 du budget annexe transport à la demande et **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°3 du budget général.

II Politiques contractuelles

① Le Pays

1.1. Plan énergie climat

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, expose que le Pays Sources et Vallées lance une étude pré-opérationnelle du Plan Energie Climat.

Il s'agit à partir d'une première étude quantitative réalisée par l'ADEME en 2006 sur les émissions de gaz à effet de serre du Pays, d'engager une démarche de réflexion et d'actions sur la maîtrise de l'énergie sur le Pays : sobriété énergétique, efficacité énergétique et réponse à la demande d'énergie par des énergies renouvelables.

Les prestations attendues du bureau d'études doivent répondre à trois missions :

- Une mission de diagnostic et de sensibilisation permettant d'aboutir à une connaissance partagée des consommations d'énergie et des émissions directes de Gaz à Effets de Serre (GES) issues des activités du territoire et en premier lieu issues de l'activité des communautés de communes et communes.
- Une mission d'analyse des enjeux liés au diagnostic permettant d'identifier les ressources et les potentiels de production d'énergie du territoire, de mettre en exergue le potentiel économique et environnemental d'une politique Energie/Climat, de mettre en évidence les vulnérabilités du territoire et les leviers locaux d'action vis-à-vis du double phénomène de dérèglement climatique et de raréfaction des énergies fossiles.
- Une mission d'aide à la décision et au pilotage visant prioritairement à :
 - définir une boîte à outils Energie Climat pouvant s'appliquer aux compétences des collectivités faisant partie du Pays
 - construire un plan d'actions à court et moyen terme
 - construire un mode de gouvernance

Monsieur LEFEVRE précise que le coût de l'étude est de l'ordre de 120 000 € dont 20 % à la charge des trois communautés de communes. La Région finance en grande partie cette étude.

Monsieur LEFEVRE souligne qu'en priorité sont concernés les bâtiments communaux et intercommunaux. Le cabinet qui réalisera cette étude devra donner la marche à suivre ainsi que le coût des travaux.

Une partie du coût de l'étude est prise en charge par le Pays et les travaux seront à la charge des collectivités. Cette étude durera deux ans.

Monsieur LEFEVRE indique que le cahier des charges sera prêt pour la fin d'année.

Madame HILD demande dans quel laps de temps devront être réalisés les travaux.

Monsieur CARVALHO demande si c'est obligatoire de réaliser les travaux.

Monsieur LEFEVRE répond que la taxe carbone entrera en vigueur dès 2010, elle sera remboursée sous différentes formes aux usagers mais pas aux collectivités. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie et de payer, de ce fait, moins de taxe carbone.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition.

III Développement Economique

1.1 Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose que compte-tenu de la sortie au 31 Décembre 2009 de la Communauté de Communes des Deux Vallées du dispositif « Mission locale », la Communauté de Communes envisage un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, pour la mise en œuvre, dans un premier temps, d'actions de formation dirigées vers le commerce et la grande distribution.

La Communauté de Communes porterait l'ingénierie des actions de formation en lien avec les entreprises locales et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (demandes de cofinancement Etat/Région/FSE) et s'appuierait sur les structures existantes (THOUROTTE et RIBECOURT) dans le cadre d'une mise à disposition de personnel pour l'accueil, l'information et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Monsieur LETOFFE indique que les structures de THOUROTTE et de RIBECOURT serviront de relais dans un premier temps.

Le chiffrage de ce projet est à l'étude. Les formations auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur LETOFFE précise que l'objectif premier est que la formation des jeunes débouche sur des emplois.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition.

IV Tourisme

1.1 Tarification Cité des Bateliers

Fête de la science

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme expose que pendant la fête de la science qui se déroulera du 14 au 22 Novembre 2009, le Musée de la Batellerie proposera à ses visiteurs une exposition sur le thème « comment se repérer en mer par les étoiles ». A cette occasion, il est proposé la gratuité pour chaque visiteur. Cette gratuité permettrait d'obtenir une subvention d'un montant de 500 € par le comité de labellisation fête de la science.

Printemps de l'industrie

A l'occasion du Printemps de l'industrie du 6 au 14 Mars 2010, la Cité des Bateliers proposera des visites libres du musée de la batellerie et de sa péniche traditionnelle, simulation d'écluse, exposition sur le canal latéral à l'Oise et le Canal Seine Nord Europe et visites commentées des écluses doubles de LONGUEIL-ANNEL (sur réservations : groupe de 5 personnes dans la cabine de l'éclusier).

A cette occasion, il est proposé la gratuité pour chaque visiteur. Cette gratuité permettrait d'obtenir une subvention d'un montant de 400 € par le comité de labellisation du Conseil Régional de Picardie.

Télérama

Télérama a souhaité en 2008 instaurer un rendez-vous avec les lieux artistiques partout en France, qu'il s'agisse de musées, de centres d'art ou de Fonds Régionaux d'Art Contemporain. C'est ainsi qu'est né le Week-end Musées Télérama qui s'est déroulé pour sa première édition les 15 et 16 mars 2008, et qui a regroupé cette année, les 21 et 22 mars plus de 200 lieux partout en France. En 2010, cet évènement aura lieu les 20 et 21 Mars.

Il s'agira de réserver aux lecteurs de Télérama le temps d'un week-end un double-avantage :

- une entrée gratuite sur les expositions et collections permanentes.

Pour bénéficier de ces avantages, Télérama a offert, à ses lecteurs, un PASS, valable pour quatre personnes dans tous les lieux participants pendant toute la durée du week-end.

Ce PASS sera offert avec Télérama dans les deux éditions précédant la manifestation. Dans ces mêmes numéros, se trouvera le programme détaillé avec tous les renseignements pratiques (lieux et horaires des activités particulières), par régions, villes et lieux. La programmation sera également disponible sur le site www.telorama.fr

Une campagne de promotion (presse, affichage, radio) viendra soutenir le lancement de cette opération, ainsi qu'un matériel promotionnel mis à disposition des lieux afin de s'assurer que le plus grand nombre d'amateurs d'art, avertis ou novices, curieux et attentifs aient connaissance de l'évènement

A cette occasion, il est proposé la gratuité pour chaque visiteur.

Monsieur SERVAIS indique que la Cité des Bateliers n'a pas besoin de passer par TELERAMA pour pratiquer la gratuité et que la Communauté de Communes n'a rien à y gagner.

Monsieur PATRON répond qu'en échange, TELERAMA fera de la publicité pour la Cité des Bateliers. Toutes les personnes munies du pass TELERAMA bénéficieront d'une entrée gratuite au Musée de la Batellerie.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la gratuité pour l'accès au Musée de la Batellerie :

- durant la Fête de la Science qui se déroulera du 14 au 22 Novembre 2009,
- à l'occasion du Printemps de l'Industrie du 6 au 14 Mars 2010,
- pour les lecteurs de TELERAMA munis d'un PASS du 20 au 21 Mars 2010

1.2 Dénomination du Point informations à CHIRY OURSCAMP

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose que sur proposition de la Commission du Tourisme, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la dénomination suivante du point informations touristiques et culturelles à CHIRY OURSCAMP : Maison du Tourisme des Deux Vallées.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faut préciser que la Maison du Tourisme des Deux Vallées est située à CHIRY OURSCAMP.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la dénomination suivante pour les locaux situés Place Saint Eloi à CHIRY OURSCAMP : « La Maison du Tourisme des Deux Vallées à CHIRY OURSCAMP ».

1.3 Tarification produits boutique Maison du Tourisme des Deux Vallées

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme expose que des modifications sont intervenues à la liste précédemment validée par le Conseil Communautaire, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la tarification des produits boutique de la Maison du Tourisme des Deux Vallées à CHIRY OURSCAMP.

Monsieur PATRON rappelle, aux membres de l'assemblée, que la Maison du Tourisme des Deux Vallées à CHIRY OURSCAMP sera inaugurée le Samedi 14 Novembre 2009 à 11 heures.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **FIXE** les prix de vente des objets et souvenirs de la Maison du Tourisme des Deux Vallées à CHIRY OURSCAMP.

V Affaires culturelles, associatives et sportives

1.1 Activités sportives de haut niveau

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux Affaires culturelles, associatives et sportives expose que la Commission et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 2 fois 200 € au Club de Karaté de RIBECOURT pour la participation de sportifs aux Championnats de France à PARIS et à DIJON dans le cadre du sport individuel de haut niveau.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer une subvention de 400 € au Club de Karaté de RIBECOURT, dans le cadre du sport individuel de haut niveau, pour la participation de deux karatékas aux Championnats de France qui se sont déroulés à PARIS et à DIJON.

VI Questions diverses

Compte tenu des réformes en cours sur la taxe professionnelle et les collectivités territoriales, Monsieur CARVALHO souhaite apporter un éclairage auprès des élus de la Communauté de Communes des Deux Vallées. (cf document annexé).